

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS DE PROMULGATION D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance spéciale tenue le 20 janvier 2022, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté le Règlement n° 2022-001 intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2022 ».

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, ou en consultant le site <https://montreal-west.ca>.

Donné à Montréal-Ouest, ce 26 janvier 2022.

Claude Gilbert
Greffier